

---

# SOMMAIRE

---

<b>QUESTIONS GENERALES .....</b>	<b>2</b>
<b>CANDIDATER.....</b>	<b>3</b>
<b>S'AUTO-TESTER (KIVA-M).....</b>	<b>4</b>
<b>TESTER (COMMUNE PILOTE) .....</b>	<b>5</b>
<b>DEPLOYER (COMMUNE PILOTE).....</b>	<b>7</b>
<b>DEPLOYER (TOUTE COMMUNE) .....</b>	<b>8</b>

## 0 Questions générales

### **Quels sont les acteurs d'Onde-échanges ?**

Ils sont répartis sur 3 niveaux :

- niveau local (utilisation) : directeurs d'école, IEN, agents de mairie
- niveau académique (organisation) : référent technique (Administrateur des SI ONDE), référent fonctionnel, Administrateur des Echanges (ADSI Echanges)
- niveau national (facilitation et assistance) : l'éditeur du logiciel d'affaires scolaires, les instances de pilotage du dispositif

### **Avant de candidater, je souhaite connaître les étapes de validation ?**

Les étapes de validations sont décrites dans le document « DNE étapes validation ONDE-Echanges ».

### **Combien de temps dure la validation accordée par le ministère de l'Éducation nationale ?**

La validation accordée est permanente dans le cadre d'une version de votre logiciel d'affaires scolaires. Toute modification majeure doit être signalée et faire l'objet d'une nouvelle validation par le ministère de l'Éducation nationale.

### **Je souhaite connaître le périmètre des services Web proposés par le ministère de l'éducation nationale, où les trouver ?**

Les services web sont décrits dans le document «DNE services web ONDE-Echanges xxx ».

### **Ma question n'apparaît pas dans cette foire aux questions, à qui m'adresser pour obtenir une réponse ?**

Vous pouvez écrire à l'adresse suivante, à la condition expresse que cette FAQ a été lue au préalable et que la réponse n'y figure pas : [contact-onde-echanges@education.gouv.fr](mailto:contact-onde-echanges@education.gouv.fr)

## 1

## Candidater

### **Je suis un éditeur et je n'ai pas de commune cliente/commune pilote à ce jour, puis-je candidater ?**

Oui, en utilisant le [formulaire "nouvel éditeur"](#) à disposition.

Vous pourrez communiquer le nom de la commune à la fin de l'étape 2 (« s'auto-tester ») lors de votre envoi du rapport d'auto-test.

### **Je suis un éditeur et j'hésite entre deux communes pilotes, laquelle choisir ?**

Le choix est déterminé par la disponibilité et la motivation des acteurs.

En cas de doute, contacter le ministère de l'Éducation nationale :

[contact-onde-changes@education.gouv.fr](mailto:contact-onde-changes@education.gouv.fr).

### **Je suis un représentant de ma commune et j'édite moi-même mon logiciel d'affaires scolaires, puis-je candidater ?**

Oui, en utilisant le [formulaire "nouvel éditeur"](#) à disposition.

### **Je suis un éditeur et mon logiciel d'affaires scolaires va être profondément modifié, dois-je à nouveau candidater ?**

Oui, en utilisant le [formulaire "nouvel éditeur"](#) à disposition.

Votre logiciel d'affaires scolaires devra à nouveau être validé par le ministère de l'Éducation nationale afin de garantir le bon fonctionnement des échanges.

### **Je ne dispose pas des informations demandées sur ma commune cliente, puis-je candidater et apporter des compléments ultérieurement ?**

Oui, en utilisant le [formulaire "nouvel éditeur"](#) à disposition.

Vous pourrez communiquer les informations relatives à la commune à la fin de l'étape 2 (« s'auto-tester ») lors de votre envoi du rapport d'auto-test.

## 2 S'auto-tester (KIVA-M)

### Qu'est-ce que le KIVA-M ?

Le **K**it de **V**alidation **A**utonomie pour les **M**airies vous permet en tant qu'éditeur de faire évoluer votre solution en toute autonomie.

Pour plus d'informations, veuillez consulter [la fiche de présentation du KIVA-M \(lien vers la fiche\)](#).

### Où trouver le KIVA-M ?

Le lien de téléchargement du KIVA-M vous sera transmis après saisie de votre candidature.

### A qui puis-je adresser mes remarques/questions sur le KIVA-M ?

Vous pouvez contacter le ministère de l'Éducation nationale :

[contact-onde-echanges@education.gouv.fr](mailto:contact-onde-echanges@education.gouv.fr).

### Je suis un éditeur et je souhaite vérifier que les webservices réagissent toujours bien à mes développements, puis-je utiliser le KIVA-M ?

Non, votre logiciel d'affaires scolaires devra à nouveau être validé par le ministère de l'Éducation nationale afin de garantir le bon fonctionnement des échanges.

Veuillez candidater en complétant le [formulaire "nouvel éditeur"](#) à disposition.

### Je suis un éditeur et je souhaite connaître la dernière version du KIVA-M, où la trouver ?

Vous pouvez contacter le ministère de l'Éducation nationale :

[contact-onde-echanges@education.gouv.fr](mailto:contact-onde-echanges@education.gouv.fr).

### A qui dois-je transmettre le rapport d'auto-test intégré au KIVA-M ?

Vous devez compléter votre formulaire de candidature en y ajoutant votre rapport dans la section KIVA-M.

### Quel est le délai de traitement du rapport d'auto-test ?

Nous nous engageons à vous répondre dans le mois qui suit l'envoi de votre rapport.

## 3 Tester (commune pilote)

### **Je suis un éditeur et je souhaite modifier la commune pilote avec laquelle réaliser les tests comment dois-je procéder ?**

Vous devez modifier la commune dans votre formulaire initial de candidature.

### **Quelles sont les personnes invitées à la réunion de lancement ?**

La réunion de lancement est organisée par les référents.

Les participants requis sont :

- ✓ Au niveau national :
  - l'éditeur de logiciel d'affaires scolaires
  - des représentants de la Dgesco, de la DNE, des équipes Onde et SES
- ✓ Au niveau académique :
  - des représentants des services du Rectorat : ADSI ONDE - ADSI Echanges - référent technique - référent fonctionnel
- ✓ Au niveau départemental :
  - des représentants des services gestionnaires de la DSDEN.
- ✓ Au niveau de la commune :
  - le maire ou des agents des affaires scolaires
- ✓ Au niveau de la circonscription :
  - l'inspecteur chargé de la circonscription (IEN)
  - des directeurs d'école

### **Quels sont les contacts au niveau académique ?**

Il s'agit des référents académiques métier et technique. Ils vous seront présentés lors de la réunion de lancement.

### **Les tests avec la commune pilote ont été concluants à qui transmettre les résultats ?**

Vous transmettez les résultats aux référents de l'académie où se trouve votre commune pilote.

### **Les tests avec la commune pilote n'ont pas été concluants dans leur totalité, que faire ?**

Vous vous rapprochez de vos référents académiques pour connaître la marche à suivre.

### **Sur quel environnement se déroule l'étape de test avec les communes pilotes ?**

C'est un environnement de pré-production intégrant les données de la commune pilote. Il est mis à disposition par l'académie concernée. En tant qu'éditeur, vous devez également préparer un environnement de préproduction qui communiquera avec l'environnement de l'académie.

### **Combien de temps dure l'étape de test avec la commune pilote ?**

L'exécution des tests dont le démarrage est défini en réunion de lancement peut être réalisée en une journée si l'ensemble des acteurs (mairie-école) est réuni.

---

Il faut approximativement compter un mois pour organiser cette première rencontre contrainte par la disponibilité de chacun des acteurs.

**A l'issue de l'étape de test avec la commune pilote mon logiciel d'affaires scolaires est-il validé ?**

Votre logiciel sera validé à l'issue de l'étape suivante (étape 4 (« déployer commune pilote »), confirmant la réussite des échanges en production entre la mairie de la commune pilote et les écoles.

## 4

## Déployer (commune pilote)

### Que signifie le déploiement de la commune pilote ?

C'est l'ouverture effective du service Onde-échanges entre la mairie et les écoles de la commune pilote.

### Je suis un éditeur, qui organise le déploiement de la commune pilote ?

Le déploiement de la commune pilote est organisé par les référents académiques.

### Je suis un éditeur et j'ai reçu un token pour la commune pilote puis-je le réutiliser pour une autre commune ?

Un token distinct est délivré pour chaque commune avec une durée de validité de deux ans.

### Je suis un éditeur et ma commune pilote fait partie d'une communauté de communes le token est-il valable pour l'ensemble de la communauté de communes ?

L'inscription de l'enfant à l'école relève de la mairie du domicile des parents, le token est valide exclusivement pour la mairie de la commune pour laquelle il a été généré.

### Quelles sont les différentes étapes à respecter pour considérer que le service est ouvert dans la commune pilote ?

Les différentes étapes sont recensées dans le guide de déploiement éditeur qui vous sera transmis par les référents, à l'issue de l'étape 3 (« tester »).

### Que se passe-t-il après la phase de déploiement de la commune pilote ?

Votre logiciel d'affaires scolaires est validé pour une version. Si vous souhaitez déployer cette même version dans d'autres communes, veuillez compléter le [formulaire « nouvelle commune »](#).

## 5 Déployer (toute commune)

### **Je suis un « éditeur validé » comment déployer les autres communes de ma clientèle au-delà du pilote ?**

Vous devez déposer une nouvelle candidature en répondant au questionnaire du [formulaire « nouvelle commune »](#).

Une fois votre candidature acceptée par le ministère de l'Éducation nationale, vous démarrez directement à l'étape 5 (« déployer toute commune ») sous le pilotage des référents académiques.

### **Je suis un « éditeur validé », est-il possible de déployer toutes les communes en même temps ?**

Vous pouvez renseigner jusqu'à cinq candidatures dans le même formulaire.

### **Je suis un éditeur, qui organise le déploiement de la commune ?**

Le déploiement de la commune pilote est organisé par les référents académiques.

### **Qui informe les directeurs d'école qu'un déploiement va être réalisé dans la commune de son école ?**

Les référents académiques sont en charge de la communication avec l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale.